

**ARRÊTÉ DEP-2024-213 PORTANT NOMINATION DU JURY DES MENTIONS
COMPLEMENTAIRES DE NIVEAU 3 EMPLOYE TRAITEUR, EMPLOYE BARMAN,
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT, ART DE LA CUISINE ALLEGEE ET
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CUISINE,
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL-CAFE-RESTAURANT**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D337-158 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 13 novembre 1989, portant création de la mention complémentaire de niveau 3 Employé Traiteur ;
- Vu** l'arrêté du 16 mai 1997, portant création de la mention complémentaire de niveau 3 Employé Barman ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 1997, portant création de la mention complémentaire de niveau 3 Cuisinier en Desserts de Restaurant ;
- Vu** l'arrêté du 24 mars 2006, portant création de la mention complémentaire de niveau 3 Art de la Cuisine Allégée ;
- Vu** l'arrêté du 17 mars 2016, portant création du certificat d'aptitude professionnelle Cuisine ;
- Vu** l'arrêté du 27 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant ;
- Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des mentions complémentaires de niveau 3 spécialités Employé Traiteur, Employé Barman, Cuisinier en Desserts de Restaurant et Art de la Cuisine Allégée et des certificats d'aptitude professionnelle spécialités Cuisine et Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant pour la session 2024 dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Marie ANCHER, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent BRUZAT, enseignant

Enseignants :

Madame Cécile DIOT
Madame Véronique BOURGUIGNON
Monsieur Jean-Noel FALIERES
Madame Chafica MEROUK
Monsieur Rémi SENDIN
Monsieur Ray Marius MINSONGO-MINGEMBO
Monsieur Stanislas VALLEE
Monsieur Christophe VOISIN

Professionnels :

Monsieur Antoine ANCELET
Monsieur Michel BAZIN
Madame Tiffany DEPARDIEU
Monsieur Jérôme LEGRAS
Monsieur Laurent LEPRESLE
Monsieur Gaëtan PAUVERT
Monsieur Philippe TALBOT
Monsieur Patrick TERRIEN

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER